

REUNION PUBLIQUE DES CONSEILS DE QUARTIER BATIGNOLLES, LEGENDRÉ-LEVIS ET MARTIN LUTHER KING

Le 2 avril 2024, à 19 h 10
Mairie du 17^e arrondissement, 16-20 rue des Batignolles, 75017 Paris

Thème :
Lancement de la démarche *Embellir votre quartier*.



Étaient présents :

Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement

Alix BOUGERET, 1^{ère} Adjointe au Maire, en charge du conseil de quartier Martin-Luther-King

Carline LUBIN-NOEL, Conseillère de Paris, en charge du conseil de quartier Legendre-Levis

Paul HATTE, Conseiller de Paris, en charge du conseil de quartier Batignolles

Christophe LEDRAN, Adjoint au Maire, en charge, chargé de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers et des mobilités

• Introduction

Geoffroy BOULARD souhaite la bienvenue aux participants de cette réunion publique de concertation et rappelle le thème de la réunion : il s'agit de présenter la démarche *Embellir votre quartier*.

Il s'agit d'un dispositif de transformation de l'espace public voulu par la Mairie de Paris et se proposant de concentrer les travaux dans les mêmes

quartiers. Ce dispositif est pourvu d'une dotation budgétaire destinée aux futurs aménagements. Ces aménagements sont évidemment discutés avec le maire d'arrondissement et l'adjoint en charge des travaux et des mobilités sur l'espace public parisien.

Les objectifs de la démarche sont multiples :

- Transformer les espaces publics de proximité afin de répondre notamment à l'impératif d'adapter la ville au réchauffement climatique,
- Structurer des méthodes d'intervention pour regrouper et rationaliser l'ensemble des interventions d'un même quartier sur une période de travaux resserrée,
- Limiter dans le temps la gêne occasionnée par les périodes de travaux,
- Offrir une prévisibilité pour les habitants et usagers de l'espace public,
- Permettre aux habitants, usagers de coconstruire les transformations des quartiers.

Le lancement de la démarche est précédé par une démarche de dépôt de projets par les habitants des quartiers concernés. Après les quartiers Ternes-Maillot et Epinettes-Bessières/ La Fourche Guy-Môquet, la troisième édition d'Embellir votre quartier concernera le secteur Batignolles/ Legendre-Levis/ Martin- Luther- King.

Trois marches exploratoires seront organisées dans les trois quartiers afin de favoriser une bonne appropriation du terrain, au regard de la taille du périmètre concerné. Elles sont planifiées aux dates suivantes :

- 22 avril : Batignolles
- 14 mai : Martin Luther King
- 21 mai : Legendre-Levis

Geoffroy BOULARD précise que la réunion d'aujourd'hui consiste à présenter les potentiels, étant donné que les services de la voirie et des espaces verts ont travaillé pour élaborer un « diagnostic des possibles ». À l'issue de cette réunion, les habitants auront la possibilité de déposer les diverses contributions sur *décider.paris* afin que ces propositions puissent alimenter la réflexion des groupes de travail. Ces propositions feront l'objet d'une analyse approfondie et seront regroupées par catégorie. Des potentiels d'amélioration ont été notamment identifiés au niveau de la rue des Batignolles, à la suite des aménagements de la place Richard Baret.

1- Présentation du diagnostic global concernant les trois quartiers.

La mairie du 17^e arrondissement rappelle que l'un des principaux enjeux de la

démarche demeure la végétalisation. Il s'agit d'adapter l'urbain au réchauffement climatique et d'améliorer le cadre de vie des habitants, mais également d'apaiser la circulation en cœur de quartier. Elle précise que la phase de travaux interviendra nécessairement après les Jeux olympiques.

Pourquoi la démarche Embellir votre quartier?

- **Des ambitions fortes :**
 - **Végétalisation:** végétaliser de Paris, lutter contre le réchauffement climatique et l'effet d'îlot de chaleur urbain, améliorer le cadre de vie des habitants.
 - **Déplacements:** apaiser la circulation automobile, favoriser les déplacements cyclables, améliorer l'accessibilité et la sécurité des piétons.
- **Multiplication des interventions à venir sur l'espace public**
Zones 30, rues aux écoles, piétonisation de certaines rues, plan vélo, végétalisation ...
- **Volonté de placer les usages au centre de l'aménagement**

Les services de Voirie, représentés par leur cheffe de projet territoriale, se proposent de présenter un certain nombre d'éléments de diagnostic sur lesquels sont basées les premières propositions pour le quartier. Elle rappelle que la réunion des trois quartiers Batignolles, Legendre-Levis et Martin-Luther-King constitue une surface de voirie importante : près de 30km de voirie pour un total de 42.000 habitants.

Elle évoque également des emprises très particulières avec le périphérique, les voies ferrées de la gare Saint-Lazare et un certain nombre de parcs et jardins, notamment le parc MLK. Les habitants peuvent fréquenter les trois quartiers, mais il existe des « centralités locales », à savoir des habitants du quartier qui fréquentent certaines rues, comme la rue Legendre, la rue des Batignolles, la rue des Dames ou la rue de Lévis. Il existe également des « centralités mixtes » avec des personnes issues du quartier, mais également, du reste de l'arrondissement.

Carte d'identité du quartier
Quartier Batignolles - Martin Luther King

Situation géographique :

- 17ème arrondissement
- 30 km linéaires de voies

Fréquentation du quartier:

- 42 925 habitants (INSEE, 2015)
- 26 708 emplois (SIRENE, 2018)

Emprises remarquables:

- Espaces verts :

Clichy-Batignolles-Martin Luther-King

Square des Batignolles

- Voie ferrée
- Boulevard périphérique au Nord

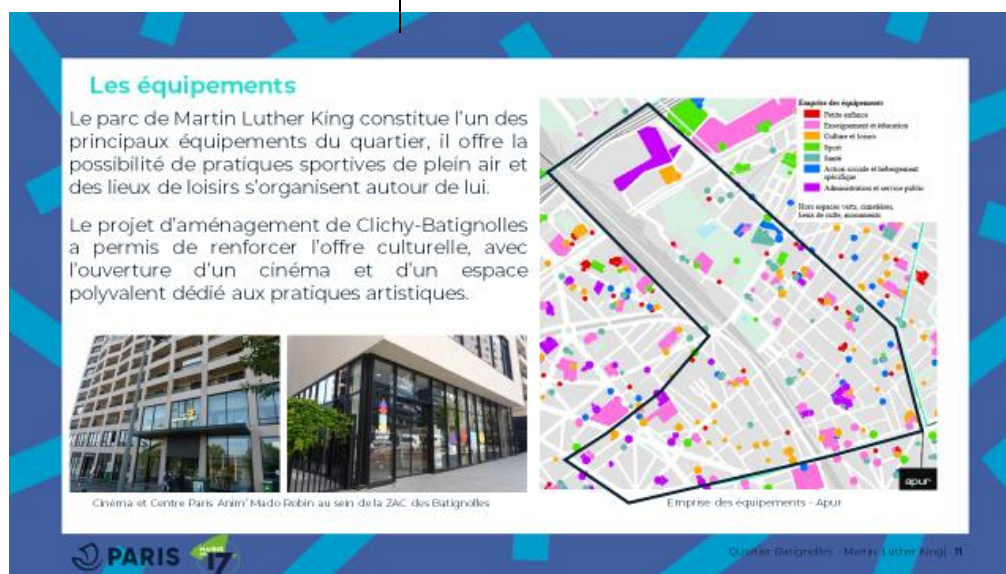


Vue aérienne 17ème arrondissement de Paris, APUR, 2015

Enfin, elle mentionne une centralité dite globale avec des personnes qui viennent de l'ensemble de la ville, notamment autour du nouveau tribunal, porte de Clichy.



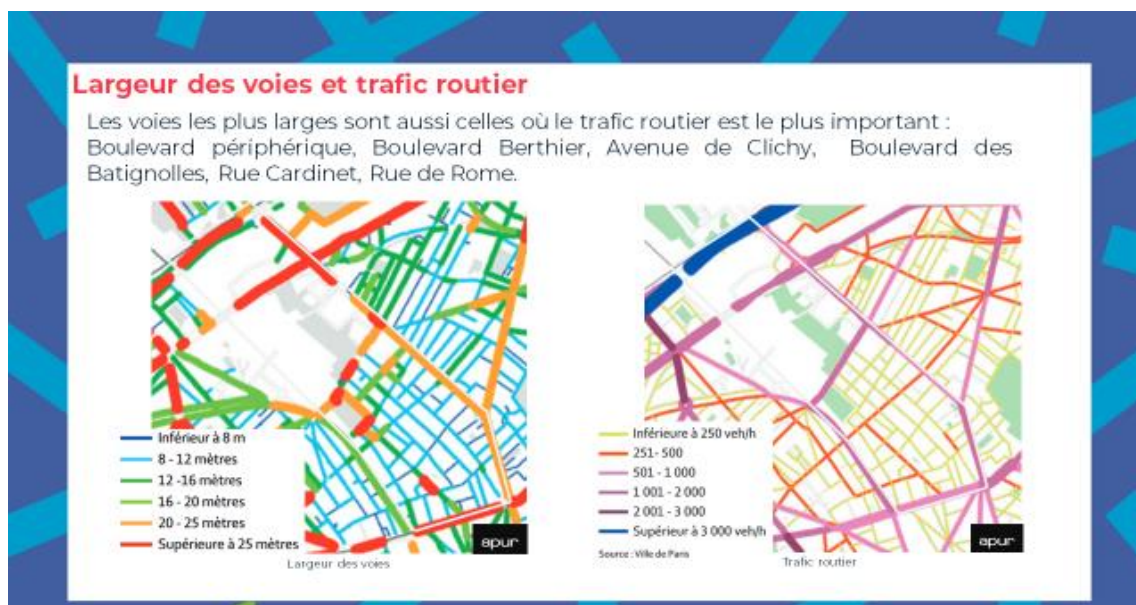
En termes d'équipements, il est indiqué que le parc Martin-Luther-King concentre les principaux équipements du quartier : il offre la possibilité de pratiques sportives de plein air et des lieux de loisirs s'organisent autour de lui. Le projet d'aménagement de Clichy-Batignolles a permis de renforcer l'offre culturelle, avec l'ouverture d'un cinéma et d'un espace polyvalent dédié aux pratiques artistiques.



Concernant les voies et le trafic routier, la démarche *Embellir votre quartier* est également l'occasion de se questionner sur le sens de circulation des rues. Une rue étroite n'ayant pas la capacité d'accueillir un trafic de transit peut faire l'objet d'une réflexion sur son plan de circulation afin de l'orienter vers un trafic apaisé en redirigeant le trafic de transit vers des voies plus capacitaires.

- Les voies les plus larges sont aussi celles où le trafic routier est le plus

important : boulevard périphérique, boulevard Berthier, avenue de Clichy, boulevard des Batignolles, rue Cardinet et rue de Rome.

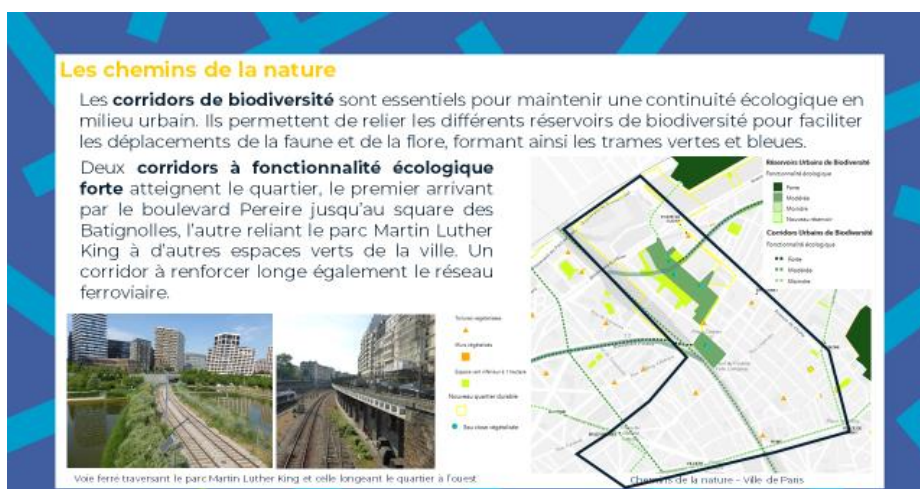


Concernant les aménagements cyclables, des pistes et bandes cyclables ont été installées sur les axes les plus importants traversant le quartier. Toutefois, les rues du quartier Legendre-Levis ne sont pas équipées de double sens cyclable. Or, elle rappelle que, depuis le passage à la vitesse limitée à 30 km/h à Paris, les doubles sens cyclables sont désormais obligatoires.



En termes d'accessibilité piétonne, les trottoirs étroits et peu accessibles sont concentrés à l'intérieur du quartier, au sud de l'arrondissement. Par ailleurs, les coupures créées par le faisceau ferroviaire et le périphérique constituent également des obstacles pour les piétons.

Cette démarche est également l'occasion de travailler sur la nature en ville. Elle indique que les corridors de biodiversité sont essentiels pour maintenir une continuité écologique en milieu urbain. Ils permettent de relier les différents réservoirs de biodiversité pour faciliter les déplacements de la faune et de la flore, formant ainsi les trames vertes et bleues. Deux corridors à fonctionnalité écologique forte atteignent le quartier, le premier arrivant par le boulevard Pereire jusqu'au square des Batignolles, l'autre reliant le parc Martin-Luther-King à d'autres espaces verts de la ville. Un corridor à renforcer longe également le réseau ferroviaire. La démarche *Embellir votre quartier* peut être l'occasion de relier entre eux des réservoirs de biodiversité, en cohérence avec ce qui a déjà été fait.



Elle poursuit son propos en détaillant une carte des potentiels de végétalisation de l'espace public identifiés (cf. annexe) tout en précisant que ces potentiels sont à confirmer en fonction des contraintes techniques et notamment de la présence de réseaux enterrés.



La cheffe de projet territorial des services de voirie achève son exposé en résumant les enjeux et les attendus de cette démarche. Il est possible de faire des propositions concernant les thématiques suivantes :

- Accessibilité,
- Circulation cyclable et automobile
- Réduction des mésusages
- Aménagement de rues aux écoles
- Végétalisation (plantation d'arbres, strates arbustives, jardinières)

La propreté ne sera pas une thématique prise en compte dans la démarche *Embellir votre quartier*.

La mairie du 17^{ème} décrit le schéma directeur (cf. support) reprenant les possibilités d'aménagement, tout en précisant qu'il s'agit simplement d'un document d'inspiration, car les sites seront choisis lors de la concertation. Il précise que les services techniques ont déjà identifié les zones aménageables (en rose sur la carte) ou il est possible d'intervenir : il s'agit, pour l'essentiel, de la rue André Suarès, à proximité du TGI, et le croisement des rues Léon Cosnard et Lévis. La carte identifie également les potentielles rues aux écoles, les rues végétalisables et celles où il serait possible de faciliter les déplacements piétons.

➤ Concernant la végétalisation, il est précisé que cela consiste à planter des arbres ou, en cas d'impossibilité, à installer des jardinières en pleine terre et des strates arbustives comprenant un arrosage automatique (cf. aménagement de la place Richard Baret).



2- Les prochaines étapes de la démarche.

Pour participer à la démarche, il sera nécessaire de se connecter à la plateforme *décider.paris.fr* pour y déposer d'éventuelles propositions, en autonomie. Afin d'aider les participants, un kit de marche exploratoire a été élaboré. Il a vocation à aider les participants à formuler leurs idées.

Il comprend également un plan du quartier et une grille où il est possible de noter des appréciations, les objectifs à atteindre par le biais de la proposition ainsi que la description complète du projet. Ces kits sont téléchargeables sur la plateforme *décider.paris*.

- Les informations et suggestions pour le quartier sont consultables, jusqu'au 14 juin, sur le site *décider.paris.fr*.

Par ailleurs, un atelier de concertation dit « cartes sur table » sera organisé à la mairie du 17^e arrondissement, le 30 avril à partir de 18 h 30.

3- Échange avec les participants.

>> Une intervenante soulève la question des personnes qui n'ont pas la capacité de se connecter ou de participer aux marches exploratoires : ces personnes pourront être informées par l'intermédiaire des élus et des conseils de quartier.

>> Une intervenante évoque des malfaçons au niveau du 36 de la rue Mstislav Rostropovitch (trous, effondrement) : la démarche se prête totalement à ce type de signalement. Il sera nécessaire de vérifier si cela relève du domaine public (dans ce cas, une intervention sera planifiée). À ce sujet, il est rappelé qu'il est également possible d'effectuer des signalements sur l'application *Dans ma rue*.

>> Une intervenante juge la végétalisation faible au pied des arbres à proximité du square des Batignolles : les services de voirie indiquent qu'il est toujours difficile de mener des travaux auprès d'arbres existants. En effet, il est toujours possible de casser les racines, ce qui entraînerait la mort de l'arbre.

>> Un intervenant s'étant enquis du montant de l'enveloppe dédiée, un budget de 5,5 M€ est précisé (sous réserve de son vote en Conseil de Paris).

>> Un intervenant jugeant essentiel de travailler sur le plan de circulation et la redistribution des espaces, Paul HATTE rappelle que des initiatives ont déjà été identifiées lors de précédentes phases de réflexion. Il évoque notamment une réflexion sur une modification du sens de circulation de la rue des

Batignolles ou de la rue Puteaux qui suit encore son cours.

Les services évoquent un point de blocage, concernant la rue Puteaux, avec Enedis. Des discussions sont en cours à ce sujet.

>> Un intervenant ayant émis l'idée de supprimer la deuxième voie de stationnement pour rendre de la place aux piétons et favoriser la végétalisation, Christophe LEDRAN confirme que la mairie, dans le cadre de sa politique destinée à favoriser les mobilités douces, est favorable à ces suppressions, afin de donner davantage de place aux piétons et aux cyclistes. Les quartiers Batignolles et Legendre-Levis comptent des bâtis très anciens et des rues assez étroites. Il est donc difficile de concilier la promotion de la mobilité cyclable tout en maintenant les doubles voies de stationnement pour les voitures.

Par ailleurs, il évoque le commencement des travaux destinés à construire deux pistes cyclables, de chaque côté de l'avenue des Ternes (de la place des Ternes à la porte des Ternes). Un projet similaire sera prochainement déployé sur la totalité du linéaire de la rue de Rome.

>> Une intervenante demande si le financement d'une étude technico-économique visant à recouvrir et à végétaliser les voies ferrées situées le long de la rue de Rome pourrait être intégré dans la démarche *Embellir votre quartier*. Elle précise qu'un tel projet permettrait de créer un îlot de fraîcheur de 3 hectares et de relier les trois quartiers par une grande couverture végétale et de diminuer largement la pollution sonore.

Alix BOUGERET répond que la couverture et la végétalisation des voies ferrées est un projet très ancien qui est soutenu, sur le principe, par la mairie. Ce projet est extrêmement difficile à réaliser, sur le plan technique. Le maire est en lien avec la SNCF pour identifier des pistes permettant de faire avancer ce projet, au moins de manière partielle. Elle tient à préciser que le coût d'un tel projet serait pharaonique (entre 150 et 200 M€).

Pour répondre précisément à la question posée, il est précisé que, malheureusement, le financement d'une telle étude n'entre pas dans le cadre de la démarche *Embellir votre quartier*.

Il s'enquiert de questions ou d'interventions supplémentaires.

Pas de questions.

Les élus présents remercient les participants pour la richesse de ces échanges et proposent de lever la séance.

La séance est levée à 21 h 02.